

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00060
Numéro SIREN : 377 575 469
Nom ou dénomination : APE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001456

+ de talents, + de services, + de solutions.

A.P.E.

Rapport du Commissaire à la transformation et
du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société
A.P.E, société à responsabilité limitée en
société par actions simplifiée

A.P.E. – Société à responsabilité limitée
au capital de 27 440,82 € - 377 575 469 RCS TOULOUSE
19 Bis Avenue du 11 Novembre – 09 600 LAROQUE D'OLMES

**Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur
la transformation de la société A.P.E. société à responsabilité limitée en société par actions
simplifiée**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 23 juillet 2021 nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société A.P.E. a été constituée par acte sous-seing-privé le 15 février 1996, sous la forme d'une société à responsabilité limitée par apports d'une valeur de 27 440,82 euros (anciennement 180 000 francs).
- Au jour du présent rapport, le capital social est toujours fixé à la somme de 27 440,82 euros. Il est composé de 1 800 parts sociales de 15,2449 euros, appartenant en totalité à la société MLH, représentée par Monsieur LAU.
- La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou dans tous pays :
 - o Electricité générale, système d'alarme et protection, confort et sécurité de l'habitat, fermetures de bâtiments, commerce de détail.
 - o Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
 - o La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création, de rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, d'une durée d'exercice social de 12 mois, n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :
 - o Le chiffre d'affaires s'élève à 570 104 euros contre 690 974 euros au titre de l'exercice précédent,
 - o Les produits d'exploitation sont de 594 470 euros contre 704 982 euros au titre de l'exercice précédent,
 - o Les charges d'exploitation sont de 637 093 euros au 31 décembre 2020 contre 658 259 euros au 31 décembre 2019,
 - o Il en ressort ainsi un résultat d'exploitation de (42 623) euros contre 46 723 euros au 31 décembre 2019,
 - o Le montant des produits financiers est de 126 euros, correspondant aux autres intérêts et produits assimilés, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020, contre 49 euros au titre de l'exercice précédent,

- Les charges financières correspondent aux intérêts et produits assimilés pour un montant de 2 euros au 31 décembre 2020, contre 257 euros au titre de l'exercice précédent,
 - Le résultat financier est de 124 euros contre (207) euros au titre de l'exercice précédent,
 - Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 417 euros au 31 décembre 2020 contre 1 916 euros au 31 décembre 2019,
 - Les charges exceptionnelles sont de 4 457 euros au 31 décembre 2020 contre 828 au 31 décembre 2019,
 - Le résultat exceptionnel est de (2 041) euros au 31 décembre 2020 contre 1 088 euros au 31 décembre 2019,
 - Le résultat net s'élève à (44 539) euros contre 47 603 euros au 31 décembre 2019,
 - Ainsi, au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la société s'élèvent à 87 336 euros pour un capital social de 27 441 euros.
- Au 31 décembre 2020, les dettes de la société s'élèvent à 206 076 euros, contre 124 662 euros, au 31 décembre 2019. Les principaux postes de dettes sont :
- Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit à hauteur de 57 404 euros ;
 - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours à hauteur de 37 509 euros ;
 - Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés à hauteur de 60 071 euros ;
 - Dettes fiscales et sociales à hauteur de 45 148 euros.
- L'actif circulant net s'élève à 245 454 euros au 31 décembre 2020 contre 228 028 au 31 décembre 2019. Il est composé comme il suit :
- Matières premières à hauteur de 70 828 euros,
 - Créances clients et comptes rattachés à hauteur de 54 689 euros,
 - Autres créances à hauteur de 18 044 euros,
 - Valeurs mobilières de placement à hauteur de 40 386 euros,
 - Disponibilité à hauteur de 47 266 euros.
- Au 31 décembre 2020, l'actif immobilisé est de 47 959 euros contre 30 926 euros au 31 décembre 2019.
- L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie le 31 décembre 2020 pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2021 où la perte de l'exercice de (44 539,28) euros a été affectée au compte « report à nouveau ».
- La situation comptable intermédiaire établie au 31 mai 2021 laisse apparaître :
- Un chiffre d'affaires à hauteur 349 498 euros,
 - Un résultat d'exploitation à hauteur de 16 233 euros,
 - Un résultat net à hauteur de 17 284 euros,
 - Les capitaux propres s'élèvent à 103 613 euros avec un capital social de 27 441 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Toulouse, le 30 juillet 2021



Audit Plus Conseil

Didier ABAZ

Commissaire aux Comptes

Commissaire à la Transformation